

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 40/1949 (1949)

Artikel: Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113652>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROISIÈME PARTIE

Conférence romande des Chefs de Départements de l'instruction publique

le 14 juin 1949 à *Lausanne*

C'était au Département vaudois de l'instruction publique qu'il appartenait cette année-ci de recevoir la Conférence romande.

La séance administrative à laquelle les cantons romands étaient représentés par MM. les directeurs de l'instruction publique de Berne, Fribourg, Genève, Neuchâtel, Tessin, Valais, Vaud et des Grisons, et par des secrétaires ou chefs de service des Départements de l'instruction publique de Genève, Neuchâtel, Tessin et Vaud, fut ouverte à 10 h. 30 par M. le conseiller d'Etat vaudois Pierre Oguey, président de la Conférence.

Après avoir adressé un message de cordiale bienvenue à tous les participants, M. le président rappela les belles journées passées dans les Grisons les 26, 27 et 28 avril 1948. Le *procès-verbal* des séances tenues alors à Poschiavo étant adopté, le directeur de l'*Annuaire de l'instruction publique*, M. Jaccard, présenta le rapport et les comptes relatifs à l'édition qui, sous le nouveau titre « Etudes Pédagogiques », sortit de presse en novembre 1948. Il communiqua en même temps le projet de budget et le plan de rédaction pour le volume de 1949. Ce fut l'occasion pour l'un des membres de la Conférence de formuler le vœu que dans une des prochaines éditions de l'*Annuaire* on publie une étude sur *l'enseignement de la philosophie* à l'Ecole secondaire et à l'Université. Cette proposition étant admise, la Conférence adopta le rapport et les comptes de 1948, le plan de rédaction et le projet de budget pour l'édition de 1949. Elle accepta ensuite une proposition tendant à faire une place dans le Comité de rédaction de l'*Annuaire* à un représentant du canton des Grisons.

L'attention de la Conférence ayant été appelée sur les inconvénients résultant du fait que l'organisation des écoles et la durée

de la scolarité ne sont pas identiques dans tous les cantons, l'échange de vues qui s'ensuivit se conclut par la décision de faire établir un tableau synoptique résumant les conditions dans lesquelles se trouvent à cet égard les cantons romands. Des dispositions pourront être prises en connaissance de cause après discussion dans une prochaine séance. Il est possible que le problème trouve sa solution devant la Conférence suisse qui, l'automne prochain, examinera les mesures à prendre en vue d'améliorer les conditions de passage d'élèves d'un canton à l'autre.

La *Société suisse des professeurs de l'enseignement secondaire* ayant adressé aux Départements de l'instruction publique une demande de subvention annuelle et régulière pour couvrir ses frais de délégation auprès de la Fédération internationale des professeurs de l'enseignement secondaire (F.I.P.E.S.C.O.), cela donna l'occasion aux membres de la Conférence romande d'exprimer leur avis qui peut être résumé comme suit : chaque Département se réserve le soin d'apprécier les circonstances qui paraissent propres à justifier ou non l'octroi de subventions occasionnelles ou individuelles en faveur de membres du corps enseignant désireux de participer à des voyages d'études ou qui sont délégués à des congrès.

La question des bases selon lesquelles se fait encore actuellement entre les cantons la *répartition de la subvention fédérale* à l'Ecole primaire donna lieu à un échange de vues au cours duquel fut exprimé l'avis que, pour être plus juste, cette répartition devrait se faire en tenant compte du nombre des élèves et non de celui de la population. La Conférence suisse s'est déjà occupée de la chose, mais les Chambres fédérales n'ont pas encore pris position en dépit des études faites à ce sujet. L'on émit enfin le vœu que de nouvelles démarches soient entreprises en vue de trouver une solution dont l'équité soit si possible reconnue de chacun.

Il fut enfin décidé que la Conférence tiendra sa prochaine séance annuelle à Sion (Valais) en 1950.

Selon l'habitude, la *Commission administrative du Glossaire des patois* de la Suisse romande a tenu séance le même jour, dans le cadre et avec la participation des membres de la Conférence des directeurs de l'instruction publique des cantons romands.

Sous la présidence de M. le conseiller d'Etat C. Brandt, de Neuchâtel, elle adopta le *procès-verbal* de la séance du 27 avril 1948 à Poschiavo, et entendit communication des *comptes* de 1948, lesquels se présentaient comme suit au 31 décembre 1948 :

Recettes	Fr. 34 980.35
Dépenses	» 30 868.16
laissant un solde actif de	Fr. 4 112.19

Ce solde favorable est dû à des versements exceptionnels effectués en faveur du Glossaire par le Heimat-Schutz et par la Société des traditions populaires.

La Commission admit ensuite les *projets de budget* pour 1949 et 1950, soit *pour 1949* :

Dépenses	Fr. 37 000.—
Recettes	» 30 800.—
Déficit	Fr. 6 200.—

pour 1950 :

Dépenses	Fr. 38 300.—
Recettes	» 30 800.—
Déficit	Fr. 7 500.—

A cette séance assistait pour la première fois *M. Ernest Schülé*, Dr ès lettres, successeur de *M. Jaberg* à la Direction du Glossaire. Ayant collaboré depuis de nombreuses années à la rédaction de l'ouvrage, *M. Schülé* remplit pleinement les conditions requises pour continuer avec succès l'œuvre de ses prédécesseurs. Après avoir rendu hommage au mérite que s'est acquis *M. Jaberg* en réorganisant l'équipe des rédacteurs et en prenant les mesures nécessaires pour assurer l'avancement aussi rapide que possible de la publication, le nouveau directeur annonça la désignation toute récente de *M. le professeur Redard*, de Neuchâtel, pour collaborer à la rédaction du Glossaire, puis il renseigna sur les dispositions à prendre en vue de la préparation du troisième volume (lettre C). *M. Schülé* rappela que c'est en 1899 — il y a donc cinquante ans — que les cantons romands décidèrent de publier en commun un Glossaire des patois de la Suisse romande, et releva avec une vive satisfaction que grâce à l'augmentation des subventions cantonales, grâce à des apports financiers supplémentaires de la Confédération et à des dons de diverses institutions, l'avenir du Glossaire est assuré. Revenant sur la question de la lenteur qui caractérise l'avancement de la publication, *M. Schülé* affirma le désir de la Commission philologique et de ses collaborateurs d'accélérer autant que possible leurs travaux, mais cela dans une mesure conciliable avec le respect qu'ils doivent avoir du plan initial de l'ouvrage et avec le souci d'en maintenir l'unité, à défaut de quoi l'œuvre changerait de caractère et, par là même, perdrait de sa valeur.

L. Jd.